



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
DE MADAGASCAR



INSTITUT NATIONAL DE
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FRANCE



OMPI

ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

ATELIER SOUS-RÉGIONAL

OMPI/IPR/ANT/16/INF/1
ORIGINAL : FRANÇAIS
DATE : LE 16 JANVIER 2017

Atelier sous-régional de renforcement des capacités à l'intention des agents en charge de l'application des lois (douaniers et policiers) de Madagascar et de l'Union des Comores en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
le Gouvernement de la République de Madagascar

et
l'Institut national de propriété industrielle (INPI) de France

Antananarivo, Madagascar, le 1^{er} décembre 2016

PROGRAMME

établi par le Bureau international de l'OMPI

Jeudi 1^{er} décembre 2016

8 h 30 – 9 h 00 Enregistrement

9 h 00 – 9 h 30 Allocutions de bienvenue prononcées par :

Le représentant de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Genève

Le représentant du Gouvernement de la République de Madagascar, Antananarivo

9 h 30 – 10 h 00 **Thème 1 Aperçu des droits de propriété intellectuelle**

Conférencier : M. Yves Ngoubeyou, Administrateur principal de programme, Bureau régional pour l'Afrique, OMPI, Genève

10 h 00 – 10 h 30 **Thème 2 Pour une approche équilibrée de l'application des droits de propriété intellectuelle – Objectif stratégique VI de l'OMPI**

Conférencier : M. Yves Ngoubeyou

10 h 30 – 10 h 45 Pause-café

10 h 45 – 11 h 30 **Thème 3 Les normes internationales (Partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), régionales (Accord de Bangui) et nationales, de l'application des droits de propriété intellectuelle**

Conférenciers : M. Max Lambert Ndéma Elongué, Procureur de la République près les tribunaux de Bandjoun, Cameroun

- 11 h 30 – 12 h 00 **Thème 4** **Mesures douanières – Articles 51 à 60 de l’Accord sur les ADPIC**
- Conférencier : M. Sidikou Salihou Mamoudou, Expert DPI
 près l’Organisation mondiale des douanes,
 Douanes du Bénin, Cotonou
- 12 h 00 – 12 h 30 **Thème 5** **Atteintes aux droits de propriété intellectuelle : Attitudes et perceptions du consommateur face à la contrefaçon et le piratage**
- Conférencier : M. Yves Ngoubeyou
- 12 h 30 – 13 h 00 **Thème 6** **Analyse et gestion des risques par les autorités en charge de l’application des lois**
- Conférenciers : M. Sidikou Salihou Mamoudou
- 13 h 00 – 14 h 30 Pause déjeuner
- 14 h 30 – 14 h 45 Séance de questions-réponses
- 14 h 45 – 15 h 30 **Thème 7** **Cas pratiques : Mesures douanières et procédure pénale**
- Modérateurs : M. Max Lambert Ndéma Elongué
 M. Sidikou Salihou Mamoudou
- 15 h 30 – 16 h 15 **Thème 8** **Discussions de groupes (en parallèle)**
- Groupe 1 : Douanes
- Le rôle des douanes; les procédures, l’analyse et la gestion des risques; le transbordement; l’identification des produits contrefaisants et pirates; la saisie des produits; entreposage, destruction et recyclage de ces biens; la coopération entre agences au niveau national, sous-régional et régional; l’impact de l’application des droits de propriété intellectuelle (DPI) par les douanes sur l’économie nationale et son efficacité : les procédures simplifiées éventuelles; et autres sujets pertinents.
- Modérateur : M. Sidikou Salihou Mamoudou

- 15 h 30 – 16 h 15 **Thème 8** **Discussions de groupes (en parallèle)**
- Groupe 2 : Police et responsables de l'inspection économique
- Le cadre législatif; la dimension et la gravité de la contrefaçon dans la zone Madagascar et Union des Comores; les liens entre la contrefaçon et le crime organisé; le pouvoir de la police d'agir *ex officio*; le rôle de l'inspection économique; l'interaction stratégique avec les autres agents en charge de l'application des DPI et les titulaires de droits; l'échange d'information par-delà les frontières; les moyens légaux d'assurer la disposition de preuves, en ce compris pour les atteintes en ligne; le sort à réserver aux produits contrefaisants; les injonctions et décisions des cours et tribunaux ; et autres sujets pertinents.
- Modérateur : M. Yves Ngoubeyou
- 16 h 15 – 16 h 30 Pause-café
- 16 h 30 – 17 h 00 **Thème 9** **Rapport des discussions de groupe et table ronde sur la coopération stratégique entre les parties prenantes à la lutte contre la contrefaçon et le piratage**
- 17 h 00 – 17 h 30 **Thème 10** **La mise à l'écart des circuits commerciaux des marchandises contrefaisantes ou pirates**
- Conférencier : M. Max Lambert Ndéma Elongué
- 17 h 30 – 18 h 00 **Thème 11** **Le rôle des titulaires de droits dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage**
- Conférenciers : M. Faneva Rakotomanana, Mandataire en propriété industrielle, Antananarivo
- 18 h 00 – 18 h 15 Session de questions et réponses et clôture
- 18 h 15 – 18 h 30 Clôture

[Fin du document]